

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – LA FRETTE SUR SEINE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

NOTE DE PRESENTATION

LE CONTENU DU ROB

[L'article L.2312-1 du CGCT](#) précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Concernant le CCAS de La Frette sur Seine, seules les orientations budgétaires seront évoquées dans la mesure où il n'est pas envisagé d'engagements pluriannuels et où le CCAS ne fait pas appel à l'emprunt et n'a donc pas de dette à gérer.

Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 du CCAS

Le budget prévisionnel du C.C.A.S 2023 enregistrerait une stabilité par rapport au réalisé de l'exercice précédent. **Son montant prévisionnel s'élèverait à 102 000 €.**

En matière de dépenses, celles-ci devraient être sensiblement identiques à celles de 2022.

En matière de recettes, on note la reprise des résultats de l'exercice 2022 pour un montant de 17 898,51 € contre 14 376,41 € sur l'exercice précédent.

Doivent aussi être intégrées les recettes émanant :

- Du Conseil départemental du Val d'Oise en contrepartie des contrats de première orientation ou des contrats d'engagement réciproque signés dans le cadre du RSA et pour chaque dossier d'obligation alimentaire constitué par le CCAS,
- Des sorties journalières, ateliers et animations organisés par le CCAS.

Afin d'équilibrer le budget, la commune verserait une subvention au budget du CCAS de 42 000 € en 2023.

Les principales fluctuations en matière de dépenses devraient être les suivantes :

Chapitre 011 : charges à caractère général (+ 1 900 €)

Cette année, les dépenses prévues restent stables par rapport au budget précédent (fournitures de petit équipement, prime d'assurance, documentation, concours divers).

Un voyage devrait être organisé à l'automne. Les manifestations habituelles, telles que : la galette, les sorties, organisées, le tournoi de pétanque, le banquet des séniors, ainsi que la collecte alimentaire seront proposées.

De plus, il est prévu d'organiser des activités au printemps en faveur des séniors pour animer la résidence intergénérationnelle « résidence Marianne ».

Le budget prévu pour les frais d'alimentation s'élève à 700 €, avec en prévision des goûters « intergénérationnels », ainsi que l'achat d'eau dans le cadre du Plan Canicule.

La prévision des remboursements concernant la refacturation sur salaire diminue de 1 500 € en 2023.

Chapitre 012 : charges de personnel

La responsable administrative du CCAS est rattachée au personnel de la commune, il n'y a donc pas de dépenses liées aux charges de personnel à prévoir.

De ce fait, une seule prévision reste à budgéter :

- la cotisation URSSAF pour les membres bénévoles du CCAS. A noter, le CCAS doit régler les cotisations pour l'année en cours et régulariser l'année précédente. Cette année donc, le montant des cotisations à prévoir s'élève à 600 €.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

La prévision sur ce chapitre augmente de 500 €. Il faut souligner que le montant prévisionnel resterait malgré tout limité car la consommation des crédits a, de nouveau, été très largement inférieure au prévisionnel en 2022 ; les demandes d'aides varient énormément d'une année à l'autre. Il paraît important de préciser que d'autres leviers sont utilisés par le CCAS afin de limiter l'impact sur le budget. En 2022, aucune demande d'aide d'urgence n'a été sollicitée auprès du CCAS.